

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU JEUDI 6 avril 2017

De 18 h 00 à 19 h 30

Nombre de membres présents : 19 Quorum : 13
Membres absents excusés : 5
Membres absents : 0
Membre invité, à titre consultatif : 1

PRESENTS :

Mme BERNON, Mme GAMAURY, Mme TOURENNE (arrivée à 19h), Mme DUPIOL, Mme MARZAT, Mme LAVERGNE, Mme BACCIALONE, Mme FERREIRA, M. ALLAIS, M. BROCHARD, M. NETO, Mme BISCH, Mme GAUDNER, Mme PREVOT, Mme SENOVILLE, M. BROUET, Mme NOYER RONTEIX, , Melle DUESCO, Melle JANNAIRE

INVITES : Mme NIVELET, agent comptable et M. DULON secrétaire de direction

EXCUSES :

Mme GOT, Mme DESCHAMPS, Mme ESPINOZA, M. MICHELETTI, Mme BOISSEAU

Présidente:

P.BERNON, Principale

Secrétaires :

Mme BISCH et Monsieur DULON,

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 18h10.

1.1 DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE

Mme BERNON propose que M. DULON soit secrétaire de séance et demande aux professeurs de nommer un secrétaire, les représentants de parents d'élèves ayant assumé ce rôle lors du CA précédent. Mme BISCH est désignée. Il y a 18 votants, en l'absence de Mme TOURENNE qui doit arriver plus tard.

Mme BISCH ET M. DULON seront secrétaires de séance :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

1.2 ORDRE DU JOUR MODIFIE

Mme BERNON demande aux membres du CA de valider la modification apportée à l'ordre du jour avec l'ajout de documents concernant l'oral du brevet, présentés ultérieurement en détail.

La modification de l'ordre du jour est unanimement adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

1.3 - ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CA DU 16-02-2017

Mme BERNON demande aux membres du CA s'ils ont des remarques à formuler concernant le PV du précédent CA. Aucune objection n'étant formulée, Mme BERNON fait procéder au vote.

Le procès-verbal du 16 février 2017 est unanimement adopté par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

1.4 - EPREUVE ORAL du BREVET

Mme BERNON présente les modalités de passation de l'oral du DNB. Elle détaille les différents documents transmis aux membres du CA. Elle précise que des **référents adultes** seront très rapidement désignés afin d'accompagner les élèves. L'oral consistera en 5 minutes de

présentation et 10 minutes de questions. M. ALLAIS fait remarquer que cette épreuve compte deux fois plus pour le brevet que des matières comme les épreuves Lettres-Histoire-Géographie ou Sciences-Mathématiques. Une **cession de rattrapage** sera organisée avant le 20 juin. Il est rappelé qu'il s'agit d'un **examen** et que toute absence doit être médicalement justifiée. Aucun entraînement n'est prévu pour préparer une épreuve qui ressemble beaucoup à l'Oral de Stage que les élèves ont passé.

De nombreux personnels étant mobilisés pour les jurys, le mardi 23 mai, seuls les 6èmes auront normalement cours, ce jour-là. Les 5^{ème} et 4^{ème} seront dispensés de cours. Les élèves de 3^{ème} auront la possibilité de rester au collège et pourront y déjeuner.

Les modalités de passation et d'évaluation sont unanimement adoptées par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

1.5 - COMPTE FINANCIER

En préambule, Mme NIVELET présente ses remerciements à Mme BERNON et Mme DUPIOL, qui ont eu à gérer une situation comptable complexe laissée par la précédente gestionnaire. Elle remercie de même le Conseil Départemental et notamment M. MADEC pour l'aide apportée (certaines factures ont même été annulées par le CD). Elle se déclare fière de pouvoir enfin présenter un compte-financier sincère.

Mme DUPIOL présente ensuite le **compte financier 2016** (année civile). Elle explicite les rôles respectifs de l'ordonnateur et du comptable avant d'expliquer les différents documents comptables fournis aux membres du CA.

AP (Activités Pédagogiques) : Mme DUPIOL explique les différences existant entre les chiffres de 2015 et ceux de 2016. Elle insiste notamment sur le grand nombre de projets financés cette année par le Département. Elle attire l'attention sur la part très importante des seuls voyages scolaires (la moitié des dépenses).

Mme BERNON intervient pour annoncer que le contrat avec RISO (photocopieurs) a été renégocié, après 18 mois d'échanges compliqués avec le soutien du Département ainsi que du rectorat (en particulier pour l'aspect juridique). Ce nouveau contrat qui s'achèvera en 2021 aura permis d'économiser environ 3 000€ /an, (RISO récupère des matériels inutiles et l'assurance initialement imposée est supprimée).

ALO (Administration et Logistique) : A noter, la part importante du chauffage. Mme NIVELET précise qu'il a fallu apurer la situation précédente. Le retour à la normale est prévu pour 2017.

SRH (Service de Restauration et d'Hébergement) : Mme NIVELET revient sur l'énorme travail qui a été effectué pour remédier à la situation très confuse laissée par la gestion précédente. Mme DUPIOL précise que même si le nombre de demi-pensionnaires a augmenté en 2016, les coûts eux ont diminué car le service d'intendance gère désormais au plus juste la commande des repas en collant à la réalité de ce qui est vraiment consommé.

Services Bourses Nationales : 56 familles ont été aidées de janvier à juin 2016, puis 63 de septembre à décembre 2016.

Affectation des résultats (comptabilité générale) : Mme NIVELET explique son rôle d'agent comptable. Elle présente la séparation conservée entre **SRH** et **Service Général**. Séparation maintenue, pour une meilleure lisibilité, même si légalement cela n'a plus lieu d'être.

Elle aborde ensuite la question de l'**immobilisation**, en rappelant son principe (tout objet d'une valeur supérieure à 800 € HT doit être considéré comme « immobilisable »). Elle explique qu'il n'y en a actuellement aucun au collège même si lors de sa création un inventaire aurait dû être effectué. Mme NIVELET rappelle que la priorité a été de résoudre les problématiques de la gestion et qu'un inventaire sera effectué une fois que tout aura été résolu. Questionnée par M. ALLAIS, elle précise que l'amortissement n'a pas d'impact sur la vie du collège.

Grâce notamment aux factures de chauffage annulées de 2014 et partiellement de 2015, la santé financière du collège est saine (59 478,20 € de « richesse » pour celui-ci en 2016), 5 712,08 € étant à reverser dans les réserves.

Elle attire l'attention sur le taux de non-recouvrement qui est très bas cette année, contrairement à l'année précédente. Elle remercie en particulier M. BELLOC qui a effectué un énorme travail de recouvrement des créances accumulées.

Mme PREVOT s'inquiète alors que les Fonds Sociaux du collège aient pu être dilapidés. Mme NIVELET lui assure qu'aucun gaspillage n'a été effectué, chaque demande non justifiée ayant été bloquée. Seules les familles ayant un réel besoin d'aide ont été prises en charge. Mme PREVOT s'étonne que les errements constatés aient pu perdurer aussi longtemps. Mme NIVELET et Mme BERNON expliquent l'extrême complexité des tâches réalisées pour remettre à plat tout le passif. Elles rappellent le soutien du CD et du rectorat sans lequel rien n'aurait été possible.

Arrivée de Mme TOURENNE. Le nombre de votants passe à 19.

Le compte financier est unanimement adopté par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

L'affectation du résultat est unanimement adoptée par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

1.6 - DBM pour vote : prélèvement sur fonds de roulement

Mme NIVELET informe qu'il faut généralement 90 jours de trésorerie pour qu'un collège puisse fonctionner normalement. Le nôtre dispose de 120 jours. Mme DUPIOL présente ensuite les propositions de dépenses, poste par poste (les membres du CA peuvent consulter les documents fournis). A noter, cette année, l'abonnement au CRIA qui concerne aussi la pédagogie (il était gratuit l'an passé). Le CRIA intervient sur la maintenance des équipements informatiques, pas sur l'achat de matériels.

Il est précisé que les collèges ne doivent plus prélever sur leurs fonds de roulement pour financer l'achat de matériel informatique ou de vidéoprojecteurs. Le Département financera en effet directement ces achats, à l'avenir en fonction des besoins exprimés.

PPMS : cinq zones ont été définies, pour chacune d'elle une mallette complète doit être achetée (trousse de pharmacie, jeux, lampe etc...).

Par ailleurs le collège n'a plus de contrat pour les espaces verts.

Mme BERNON annonce qu'elle rencontrera des représentants du Département, le 14 avril prochain, afin d'évoquer avec eux le problème de la restauration scolaire.

M. ALLAIS questionne la direction sur l'agrandissement à venir du collège et le coût en équipements. Mme BERNON explique que tous les équipements seront fournis par le Département lors des travaux (structure bois).

Le prélèvement sur les fonds de réserve est unanimement adopté par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

1.7 Listes de fournitures scolaires

Mme BERNON remercie SUPER U et les trois artisans boulangers de Lacanau qui fournissent gratuitement le pain et tous les éléments des deux petits déjeuners organisés pour les 6èmes les 11 et 13 avril. Ce dernier jour, les commerçants seront d'ailleurs invités.

Mme BERNON a par ailleurs négocié avec SUPER U la possibilité que le magasin propose aux parents des **packs de fournitures** si possible à tarifs préférentiels. Des listes élaborées avec les professeurs ont été fournies à SUPER U. Ces fournitures seraient payées directement au magasin et retirées au drive par les familles. Mme BERNON demande l'accord des membres du CA. Accord unanime de ceux-ci.

Mme TOURENNE émet le souhait que soit trouvé avec SUPER U un accord pour avoir des locations de véhicules à taux préférentiels, sans caution.

Mme LAVERGNE note que l'équipe du collège qui a participé au rallye Citoyen au camp de Souge, accompagné par Mme TOURENNE, est la seule qui respectait la parité parfaite entre filles et garçons. Mme TOURENNE indique que nos élèves ont terminé quatrièmes, et qu'ils se sont fait remarquer pour leur bonne culture générale.

1.8 QUESTIONS DIVERSES

Aucune question exprimée.

La date du **prochain CA** (n°5) est annoncée au **mardi 23 mai 2017**.

Mme BERNON clôt la séance à 19h30.

